



Zurich, le 9 mai 2023

Nuits méditerranéennes

Les essais portant sur un allongement des horaires d'ouverture des terrasses ne se traduisent pas par une recrudescence des plaintes pour bruit et sont dans l'ensemble bien accueillis. C'est la conclusion à laquelle parvient une étude de la Haute école de Lucerne commandée par la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses.

L'étude examine les règles applicables aux établissements de restauration avec terrasse de rue ou de cour / jardin dans plusieurs villes suisses. Les horaires d'ouverture sont prolongés ou l'échelon politique réclame et réalise des essais pilotes dans ce sens. Les exemples connus sont ceux des villes de Bâle, Berne, Saint-Gall, Thoun, Winterthour et Zurich. Le terme qui s'est établi pour désigner ce phénomène est celui des «nuits méditerranéennes». Ces mesures prises dans ce contexte se trouvent tiraillées entre l'évolution de la société et des besoins allant à l'encontre de celle-ci – entre le besoin d'être une ville animée où l'on sort le soir et le besoin de calme des habitantes et habitants de la ville.

Afin d'avoir une vue d'ensemble et d'encourager les échanges d'expériences entre les villes, la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS) a commandé en collaboration avec sept villes une étude comparative. Celle-ci résume les expériences faites avec les horaires d'ouverture prolongés, mais aussi avec d'autres approches et modèles dans les villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Saint-Gall, Thoun, Winterthour et Zurich.

Pas davantage de plaintes pour bruit

L'étude de la Haute école de Lucerne parvient à la conclusion que ni les réglementations existantes ni les essais pilotes de ces dernières années n'ont entraîné de multiplication des réclamations. Toutefois, les heures de fermeture plus tardives entraînent parfois un décalage des nuisances sonores dans le temps.

Le rapport explique entre autres l'évaluation presque toujours positive recueillie dans les villes, entre autres grâce à la prévisibilité et la transparence dont bénéficient alors tant les riverains que les établissements. Selon l'étude, les mesures d'accompagnement telles que les services de sécurité, l'information de la population et la ligne directe «bruit» ont été peu sollicitées. L'étude précise que le fait de nommer un service auquel s'adresser et l'instauration d'un monitoring du bruit renforcent toutefois l'acceptation. Les terrasses de jardin et de rue contribuent à une mixité des usagères et usagers dans l'espace public – et par là à une amélioration de la sécurité et de la propreté. Plusieurs villes distinguent dans leur réglementation différentes zones: dans une rue branchée, les activités nocturnes – pour la même émission de bruit – dérangent moins que dans la cour intérieure d'un lotissement résidentiel.



Perspectives

Beaucoup de parties prenantes ont un avis négatif sur une extension supplémentaire des horaires d'ouverture dans les heures matinales, et ce non seulement à cause de la population résidente, mais aussi pour des raisons économiques: l'offre ne serait pas suffisamment utilisée par le public. Les essais pilotes sont manifestement bien adaptés pour tester les répercussions des nouvelles règles et tester l'acceptation des personnes concernées. S'il s'agit de réaliser des changements durables, ces essais ne remplacent toutefois pas une procédure d'autorisation relevant du droit de la construction.

Des évolutions à l'échelle du pays entier

Alors qu'en Suisse romande, on a instauré à un stade précoce des règles très libérales, on est actuellement en train de les adapter dans le souci de trouver un équilibre entre vie nocturne et logement. On recommence de plus en plus à créer la possibilité de fixer des horaires de fermetures plus précoces dans les zones résidentielles ou en semaine, en fonction de la situation. En Suisse alémanique, on observe au contraire une tendance à la libéralisation des horaires applicables aux terrasses. Les pratiques des villes de Suisse romande et alémanique convergent ainsi de plus en plus.

L'étude de la Haute école de Lucerne est consultable à l'adresse www.cdsvs.ch et fera l'objet d'une présentation assortie de commentaires politiques lors du [colloque public «Bruit en ville – vie en ville»](#) le 26 mai 2023 à Lucerne.

Informations complémentaires:

Sonja Lüthi, coprésidente de la CDSVS, directrice des affaires sociales et de la sécurité (+41 71 224 56 35, 16h00 – 17h30)

Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction de la sécurité et de l'économie, Ville de Lausanne (+41 79 964 27 39)

Karin Rykart, conseillère municipale et directrice de la sécurité de la Ville de Zürich (+41 44 411 70 12, 17h30 – 18h30)

Reto Nause, conseiller municipal et directeur de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie de la Ville de Berne (+41 31 321 50 10)

Tom Steiner, Haute école de Lucerne (+41 79 782 82 63)

Informations complémentaires sur la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses



La Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS) regroupe les membres compétents des exécutifs de villes suisses en charge de la police et de la sécurité. Ladite conférence représente les intérêts et les besoins de la population en matière de sécurité dans nombre de moyennes et grandes villes suisses. Au niveau des villes, elle constitue le pendant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). La CDSVS est une section de l'Union des villes suisses (UVS).